

LA VIE de CHÂTEAU

Mairie de Château-Porcien



CHÂTEAU-PORCIEN

Juillet 2020- n°59

CONSEIL NATIONAL
Ville Fleurie

DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Château-Porcien,

Je veux tout d'abord vous remercier de nous avoir renouvelé votre confiance en nous permettant de continuer la gestion de notre commune. C'est toujours avec la même volonté de vous servir que nous sommes habités, croyez le bien et cela pour toute la population.

Ce mandat commence avec la gestion d'une crise sanitaire mondiale qui remet beaucoup de mécanismes en cause et qui devront certainement être repensés. Je veux vous remercier pour votre rigueur dans ce temps de confinement, rigueur qui aura participé à la bonne maîtrise de la pandémie dans notre département. Rien n'est encore gagné alors continuez à être prudent envers vous mais aussi envers les autres.

Toute l'équipe municipale s'est positionnée sur les thèmes proposés dans notre programme et aura à cœur de mettre ces différents sujets en action afin de permettre le développement de notre commune et l'amélioration de la qualité de services à vous donner.

Les règles sanitaires dues au Coronavirus ne nous permettent pas l'organisation de la fête patronale et très certainement du 14 juillet, vous le comprendrez bien.

Nous réfléchissons à une animation qui pourrait permettre à chacun de profiter d'un moment de loisir et d'échange mais nous ne sommes pas maîtres des décisions et de l'évolution de ce virus. Il faudra donc attendre fin août pour être sûr que cette organisation soit possible.

Afin d'avoir une meilleure communication et surtout information vers vous, j'ai voulu nommer une personne responsable de la communication (Ariane SAULNIER, conseillère municipale) qui va vous présenter son premier bulletin et qui aura à charge de développer d'autres outils de communication dans les meilleurs délais.

Je vous souhaite une bonne lecture, un bel été et surtout, prenez bien soin de vous.

Au plaisir de vous rencontrer, très cordialement ! Didier SIMON Maire

Permanences du Maire et des adjoints : du lundi au vendredi en matinée ou sur rendez-vous

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi – 8h30-12h / 14h-17h

03 24 72 80 95 / mairie.chateau-porcien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Elections	p.3
Confinement	p.4
Travaux	p.14
Entreprises locales	p.17
Vie associative	p.19
Embellissement de la commune	p.22
Culture	p.23
Conseils municipaux	p.24
Vie pratique	p.48

Nouveau Conseil Municipal



Nous sommes reconnaissants et fiers d'avoir été à nouveau élus par les habitants et continuerons à œuvrer pour le développement du village.

Cette année, la priorité est donnée aux travaux du chemin des Vignes, seule action qui n'avait pu être menée à bien au cours du précédent mandat pour des raisons budgétaires.

Des commissions se sont créées afin que chaque conseiller puisse apporter ses idées et ses compétences sur des sujets variés tel que les finances, l'économie locale, l'urbanisme, le cadre de vie, les services généraux, les appels d'offres, les cérémonies, les sapeurs pompiers, la communication et la jeunesse.

Nous avons toujours à cœur d'être au plus proche de la population et de ses besoins, c'est pourquoi, nous avons l'ambition d'accorder plus de place cette année à la communication en mettant à jour les informations communales via différents supports, tels que les bulletins comme celui-ci mais aussi via le site internet de la mairie qui devrait bientôt être remis à jour et via une page facebook transmettant les informations communales.

Vous avez probablement remarqué aux abords de la mairie deux panneaux d'affichage qui diffusent les informations les plus importantes. Pour ceux qui le souhaitent, en nous communiquant votre numéro de téléphone portable, vous pourriez recevoir directement par SMS un lien permettant d'accéder à ces mêmes informations.

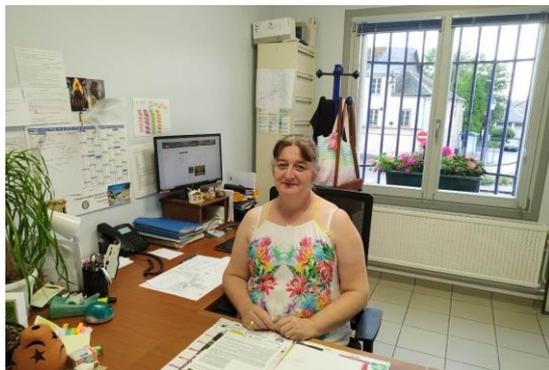
Ensemble, nous pouvons réussir à faire de notre commune un exemple et pour ce, nous inviterons prochainement les habitants qui le souhaitent à utiliser une boîte à idées afin de pouvoir discuter de la faisabilité de leur projet.



Un nouveau visage dans la commune : Mme Mangelinck

Mme Céline Mangelinck, remplace désormais Mme Mélanie Behr au poste de secrétaire générale de mairie. Elle est originaire de la région et dispose d'un parcours professionnel riche et varié.

Tantôt responsable administratif et financier du Parc Naturel de la Montagne de Reims ou encore directrice du pôle territorial des rives de la Suippes à la Communauté urbaine du Grand



Reims, elle exerce dans la fonction publique depuis 27 ans. Nous sommes fiers de pouvoir l'accueillir au sein de notre commune et lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

La période de confinement

Du 17 mars à midi jusqu'au 11 mai, notre pays a pris des mesures sanitaires afin de lutter contre le covid 19, entraînant des interdictions et des restrictions de déplacements pour toute la population, une situation exceptionnelle jamais vécue jusqu'alors.

La commune toute entière vous remercie d'avoir été si nombreux à respecter scrupuleusement les règles de confinement malgré les contraintes et privations que cela pouvait engendrer.

Comme toutes les communes françaises, la vie de notre village s'est suspendue, le temps d'un confinement tout aussi important que nécessaire.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Soucieux du respect des règles en vigueur sur le territoire national, et dans le but de protéger son personnel avant tout, la commune a pris la lourde décision de mettre en arrêt tous ses employés pendant un mois. Les services administratifs de la mairie ainsi que les services techniques ont donc été interrompus du 17 mars midi jusqu'au 13 avril inclus, puis de nouveau opérationnels dès le 14 avril pour les services techniques et avec des horaires modifiés d'abord pour les services administratifs. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée ; notamment si la végétation a pu pousser plus vite que d'ordinaire. Nous avons jugé plus opportun de protéger notre personnel, un personnel d'ailleurs qui n'a pas hésité à revenir en cas d'urgence ou à travailler à distance. Nous les en remercions.

Depuis le 11 mai, la mairie est de nouveau ouverte au public aux heures habituelles : soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. L'agence postale, récemment installée dans les locaux de la mairie, a, elle aussi, fermé ses bureaux entre le 17 mars et le 14 avril. Depuis le 11 mai, la poste vous accueille chaque matin de 8h30 à 12h30, même le samedi.

C'est dans ce contexte si particulier que le covid a bouleversé les habitudes, la vie de tout un pays. Certains d'entre vous ont travaillé différemment à la maison, d'autres ont parfois perdu leur emploi et puis il y a aussi ceux qui, essentiels à la vie, ont continué de travailler dans les mêmes conditions que d'ordinaire.

Ouverture des commerces

Fort de ses commerces qui rythment la vie du village, la commune est particulièrement reconnaissante envers tous ceux qui ont continué à travailler en cette période si difficile afin d'assurer les besoins des habitants. Des files d'attente se sont parfois créées, montrant toute l'importance de nos commerces de proximité, sans qui nous n'aurions sans doute pas aussi bien supporté le confinement.



Carrefour Contact

L'hypermarché « Carrefour Contact » est un véritable atout pour notre commune. Nous remercions leur personnel d'avoir pris la décision de rester ouvert pour nos villageois, d'avoir assuré l'approvisionnement des stocks malgré le contexte difficile, d'avoir gardé le sourire en toutes circonstances en dépit de cette période anxiogène et des risques qu'ils encouraient pour eux-mêmes et pour leurs proches.

Nous tenions à mettre à l'honneur un métier essentiel, particulièrement exposé : celui d'Aline, Angélique, et Odile, caissières de notre commune. Nous saluons le courage de tous les salariés du magasin qui ont dû faire face à des rythmes effrénés dans un contexte plus stressant que d'ordinaire.



Face à ces cadences inhabituelles, le gérant M. Viriot a pris la décision de modifier légèrement les horaires du magasin en fermant chaque soir à 18h ainsi que les dimanches, pour permettre à ses équipes de récupérer et afin de pouvoir réorganiser et réapprovisionner au mieux les rayons le soir.

Les boulangeries « La grange à pain » et « Patrick Devie »

Nos boulangers ont eux aussi continué à nous fournir leurs pains et pâtisseries, délices réconfortants pendant cette période pendant laquelle nous sommes nombreux à être restés à la maison en attendant un retour à la normale.

Pharmacie ULPAT

Le personnel de la pharmacie est resté lui aussi ouvert durant toute la période de confinement et à l'écoute des besoins de ses clients.

Nos infirmières et personnel médical

Comment parler du confinement sans rendre hommage à celles et ceux qui chaque jour ont contribué à la santé de nos proches ?

Il y a les médecins bien sûr mais aussi les infirmières du village qui, quotidiennement, étaient confrontées à la réalité sur le terrain....

Rencontre avec les deux cabinets infirmiers qui ont accepté de nous raconter leur quotidien.

Rencontre avec Virginie et Delphine

Delphine exerce son métier au cabinet de Château-Porcien depuis quinze ans, elle est accompagnée de Virginie qui travaille avec elle depuis six ans.

Comme pour beaucoup, toutes deux ont vécu cette période avec beaucoup d'incertitude au début car elles avaient peu de recul sur le virus. Si elles ont pu se procurer rapidement des gants, une pénurie de masques existait déjà bel et bien : un constat angoissant vécu à peu près par toutes les infirmières françaises qui devaient pourtant aller travailler avec le peu de moyens dont elles disposaient.

Elles expliquent avoir connu une petite baisse d'activité au début : les gens n'osaient plus aller chez les médecins, souvent prescripteurs de soins infirmiers. Seuls les habitués ont continué à recevoir leurs soins à domicile.

Un groupe composé de personnels médicaux du sud rethélois voit alors le jour pour donner des consignes et des conseils et assurer la meilleure prise en charge possible à domicile dans le contexte lié au covid 19 ; une aide que Delphine et Virginie ont jugé très appréciable quand au début elles partaient travailler dans l'inconnu. C'est dans cette atmosphère que les médecins et infirmières travaillent plus que jamais les uns avec les autres. Le travail des soignantes change légèrement, leur mallette s'allège pour ne garder que le matériel indispensable car il y a toute une logistique de désinfection après chaque intervention.



Il faut rentrer le soir avec la peur de contaminer ses proches, et toujours et encore relaver pour protéger les siens. Une dimension psychologique lourde de conséquences...

Ce métier, depuis toutes petites, elles en rêvaient toutes les deux. Plus qu'un métier, une vocation, celle de soigner mais aussi d'aider, de rassurer les plus inquiets et même parfois d'éduquer en expliquant aux plus vulnérables l'importance de rester chez soi et les inciter à déléguer leurs achats à d'autres membres de la famille ou parfois à elles-mêmes.

Elles reconnaissent être souvent allées chercher des ordonnances et récupérer les médicaments afin de les donner directement aux patients pour éviter un déplacement risqué, car certains patients font aujourd'hui presque partie de leur famille. Certains n'ont pas vu leurs enfants et petits-enfants depuis longtemps, alors elles créent des communications sur les réseaux sociaux via leurs tablettes, se réjouissant de lire le bonheur dans les yeux des grands-parents.

Des liens relationnels forts se tissent car la confiance de l'infirmière qui soigne depuis des années est bien réelle...Mais ce qui a été le plus dur raconte Delphine, émue, c'est quand un de mes patients me confiait les yeux humides avoir perdu un jeune proche, et que la distanciation sociale imposée par le covid 19 m'empêchait de poser ma main sur son épaule. Elle explique combien c'est difficile de prendre sur soi, et de renoncer à des gestes pourtant habituellement naturels.

Malgré cette période que tous espèrent être un jour loin derrière, Delphine et Virginie se réjouissent de travailler dans une région qui n'a pas été trop impactée par l'épidémie et restent soulagées de ne pas avoir eu de cas à déplorer.

Virginie a même pris la décision, sur la base du volontariat, de se former aux tests de dépistage covid : elle est désormais habilitée à les mettre en pratique.

Rencontre avec France et Peggy

Dès l'apparition du covid 19, comme toute la population, France et Peggy étaient dans un état de sidération, d'angoisse face à cet ennemi invisible et inconnu. Elles avaient plus ou moins peur de le contracter, de contaminer leurs proches et leurs patients fragiles ou immunodéprimés. Elles ont dû mettre en place une organisation, des stratégies et des protocoles de soins dans l'urgence. En colère face au manque cruel de matériel, elles sollicitent alors des entreprises (le site de production des boudins blancs Demoizet de Barby), des chefs de PME, des artisans, des employés, des anonymes qui leur offrent des charlottes, sur-chaussures, sur-blouses, lunettes, visières, lingettes, des masques FFP2.



Les deux cabinets infirmiers ont le même ressenti : elles viennent de vivre une période anxiogène mais elles ont été particulièrement touchées par les petits gestes qui leur ont permis de vivre cette période avec plus de sérénité. Elles remercient chaleureusement et sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur détresse.

Parmi les nombreux remerciements, on en retiendra quelques-uns :

- Au Dr Deballon, et aux membres du CPTS qui dès les prémices, ont expliqué et aiguillé le personnel soignant sur les gestes barrières.
- A leurs collègues, infirmières du Grand Est qui, touchées plus tôt, ont communiqué leurs astuces.
- Aux aides-soignantes, auxiliaires de vie, médecins traitants, à la pharmacie Ulpat et son équipe.
- A M . Vaudet du magasin SODIPAR qui a fourni des blouses.
- A Alban et son équipe de Carrefour Market.
- Aux agriculteurs qui leur ont donné des sur-blouses de vélages.
- à M. Averly, par la communauté de communes, qui les a dépannées en solution hydroalcoolique.
- Aux différents réseaux Facebook, Whatsapp, Mailiz.
- Aux enfants qui leur ont glissés de beaux dessins et messages d'encouragements.
- Aux familles, patients et familles des patients qui ont bien respecté scrupuleusement les gestes barrières.
- A leurs conjoints et à leurs enfants qui les ont aidées à mettre en place leur organisation et autre sas de décontamination, qui les ont soutenues, encouragées et même parfois supportées : des valeurs familiales qui auront été un véritable moteur pour continuer à aller travailler avec le sourire malgré les circonstances.

France finira par cette phrase : « A ce jour, nos patients âgés, immunodéprimés et tous les autres vont bien et ÇA, c'est l'essentiel. Nous avons réussi notre mission. »

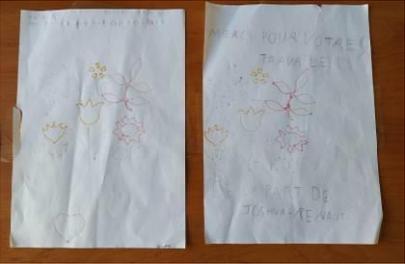
La commune est très fière d'avoir pu compter sur elles en ces temps difficiles et n'a pas de mots pour exprimer sa gratitude.

Les belles initiatives de solidarité

C'est dans cette période si particulière que, comme partout en France, les belles initiatives, se sont succédées.

Elles ont été nombreuses sur notre commune :

- Des dessins d'enfants, petites attentions ô combien motivantes et touchantes pour ceux qui les ont reçues et qui continuaient à travailler alors que la France toute entière était à l'arrêt. Des dessins pour les pensionnaires des maisons de retraite qui désespéraient de ne plus avoir de visites de leurs proches, pour la commune, l'école, les infirmières ou pour l'hypermarché du village. Nous remercions chaleureusement les enfants à l'origine de ces jolis cadeaux.



- Des couturières bénévoles du village et des alentours ont proposé de mettre leur savoir-faire au service du village afin de confectionner des sur-blouses pour l'Ehpad les Vignes, lesquelles ont été confectionnées à partir de draps généreusement donnés par les habitants : des draps lavés et repassés par le groupe de bénévoles.

Une opération à laquelle de nombreuses personnes ont participé, car c'est tous ensemble que nous avons pu réaliser ces belles actions.

Puis, elles se sont ensuite lancées dans la création de masques en tissu à destination de la population ; des masques vendus pour la somme de 1€ minimum, somme reversée à deux associations du village : Fêtes et Loisirs et Familles Rurales. Chacune d'elle y a mis tout son cœur et sa bonne humeur afin de proposer ces masques dans des tissus variés au goût de chacun. La commune a ensuite décidé de leur commander 1 masque par habitant dans un tissu

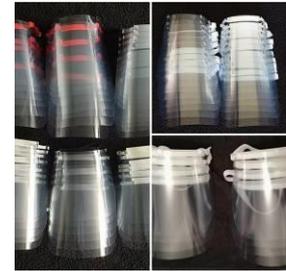


spécialement acheté pour leur réalisation, des masques subventionnés à hauteur de 1€ fournis gracieusement à chaque personne de la commune. **Ces masques sont disponibles et à retirer auprès de la mairie.**

Nous remercions très chaleureusement toute l'équipe de dames très attentionnées : Anne lise, Monique, Véronique, Catherine, Chantal, Danièle et Marie-Nelly.

- Certains commerces ont enrichi leurs offres d'un service de livraison comme la pharmacie Ulpat et le Carrefour Contact pour les personnes fragiles ou en incapacité de se déplacer.
- M. Pascal Ballan, Mme Marie-Chantal Cornet, 1^{er} et 2^{ème} adjoint au maire et M. le maire Didier Simon ont téléphoné aux habitants les plus à risque dès le début du confinement afin de leur proposer leur aide et de s'assurer qu'ils allaient bien et deux familles ont pu ainsi bénéficier de courses réalisées pour elles et livrées à leur domicile par la commune.
- L'Ehpad Les Vignes, en complément des sur-blouses confectionnées par les couturières du village, a reçu des présents d'entreprises extérieures.

Des visières, tablettes ou lots Yves Rocher ont été apportés, ainsi que des petits déjeuners généreusement offerts par Champagne FM. Des personnes du village et des alentours, touchés par le manque de matériel des infirmières se sont mobilisés alors pour leur apporter des blouses et sur-blouses, des masques et des visières.



L'après confinement

Beaucoup ont repris le chemin du travail directement sur place ou à distance. La plupart des commerces ont pu ouvrir leurs portes et la vie du village a repris peu à peu. Le virus n'ayant pas encore totalement disparu, il est néanmoins important de continuer de respecter les gestes barrières et de se protéger dans les situations qui nous obligent à rencontrer du monde. Les forêts sont de nouveau accessibles aux promeneurs.

Etablissements scolaires

L'école primaire Jean Dion a ouvert de nouveau ses portes aux enfants le jeudi 14 mai, une scolarité sur la base du volontariat, certains élèves ayant souhaité poursuivre un enseignement à distance. Il a été décidé également de permettre aux enfants qui le souhaitent de suivre ce même type d'enseignement jusqu'au 2 juin et de réintégrer ensuite en présentiel l'école à cette date. La Communauté de Communes a travaillé d'arrache pied pour veiller à la sécurité des enfants et du personnel enseignant et la commune a mis tout en œuvre pour sécuriser l'accès à l'école, en condamnant le parking devant la mairie pour un accès facilité des bus, et en peignant des marquages blancs au sol de distanciation sociale.

Toutefois, en fonction du nombre d'élèves présents, et pour tenir compte des recommandations du protocole sanitaire, une alternance entre les groupes d'enfants a dû parfois être proposée.

L'ensemble des locaux et des matériels mis à disposition des enfants a fait l'objet d'un nettoyage journalier et pour les sanitaires et d'autres équipements (ex : poignées...) d'un nettoyage plusieurs fois dans la journée. Les personnels ont été équipés de masques et des solutions hydro-alcooliques ont été mises à disposition dans les salles de classes.

Le collège a lui aussi tout mis en œuvre pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles. Nous tenons à féliciter les deux établissements scolaires pour leur investissement à rassurer enfants et parents. En effet, les deux sites n'ont pas hésité dès le début du coronavirus à diffuser des liens très intéressants et utiles. On peut citer par exemple le site « Il était une histoire » avec le covid expliqué aux enfants pour les primaires ou encore un site entièrement réalisé par l'infirmière du collège Mme Debarle pour

supporter le confinement à destination des adolescents mais aussi de leurs parents ou encore les foires aux questions et le petit guide illustré du retour au collège créé spécialement pour faciliter la rentrée. Les deux structures disent aussi avoir reçu de nombreux messages de soutien ou dessins les ayant particulièrement touchés.

Sauvons le Collège de Château Porcien

Le collège de Château Porcien fait l'objet depuis peu d'une menace de fermeture programmée en 2022. Fort de ses actions menées et particulièrement attaché au bien-être et à l'épanouissement des enfants, il serait dommage de le voir disparaître : la commune fera donc tout son possible pour favoriser son maintien. L'enseignement y est de qualité.

Plusieurs personnes très investies se sont naturellement rapprochées de Monsieur le Maire pour entamer des démarches afin de le sauvegarder : Mme Céline Lacaille, porte-parole des habitants, épaulée par Mme Mélissa Marchand, Mme Bettina Méné et Mme Alexandra Louis. Elles souhaitent d'abord nouer un dialogue avec les opposants pour souligner l'importance du collège à Château Porcien. Un petit collège de campagne est bien plus convivial qu'un grand pôle dans lequel la personnalisation de l'enfant n'est plus possible. Les adolescents habitant la commune y étant scolarisés, évitent les transports en commun, et ont la chance d'être externes s'ils le souhaitent ; ils ont plus de temps pour eux, une qualité de vie enviable, à l'heure où beaucoup vivent à cent à l'heure et ce, dès le plus jeune âge.

Posséder un collège dans un village est une véritable chance et nous vous inviterons tous à vous battre le moment venu pour conserver cet atout. Le groupe formé pour le sauvetage du collège se tient déjà prêt à intervenir si besoin. Car même sans enfants scolarisés, c'est toute l'économie locale qui pâtira de cette disparition. Les parents venant rechercher leurs enfants n'iront plus acheter dans le bureau de tabac voisin, chercher leur pain à la boulangerie ou faire leurs courses à la supérette. Les commerces pourraient en souffrir et au pire fermer ; les biens immobiliers pourraient ainsi perdre de leur valeur, un cercle vicieux lourd de conséquences.



Un groupe Facebook dénommé « Sauvons le collège de Château Porcien » avait déjà été créé lors d'une précédente menace de fermeture et a été de nouveau alimenté. Nous vous invitons vivement à y adhérer, convaincus que plus nous serons nombreux, plus nous pourrons éviter sa fermeture. Ce même groupe sollicite aussi tous les anciens élèves ayant fréquenté le collège et qui pourraient appuyer de leur témoignage.

Le conseil d'administration du collège composé de conseillers municipaux, réuni le 9 juin dernier a posé la question sur sa possible fermeture, mais le dossier n'étant pas encore débattu, M.Averly prévoit d'en discuter prochainement.

Annulation des manifestations

C'est avec beaucoup de tristesse que la commune se voit dans l'obligation d'annuler l'un des événements phares de notre commune : la fête patronale. Cette fête est ancrée dans l'histoire de Château Porcien, et nous savons combien cet événement révèle un caractère important aux yeux de tous.



Nous espérons que tous les efforts fournis individuellement par chacun permettront de venir à bout de cette pandémie pour retrouver le plus rapidement possible les fêtes et traditions si chères à notre village.

Dans le but de néanmoins rendre hommage aux anciens combattants, comme le gouvernement l'autorisait, la cérémonie du 8 mai 1945 s'est

réalisée en petit comité afin de déposer une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts.

Ces manifestations restent importantes pour le devoir de mémoire. D'ailleurs, de nombreux autres événements liés à ce thème ont été organisés l'année dernière par les anciens combattants tels qu'une exposition « Vers la victoire, La France au combat de 1942 à 1945 ». Un rétro projecteur avait même été mis à disposition par le maire, Didier Simon, afin de projeter sur grand écran des photos et vidéos sur les commémorations, une expérience à renouveler car l'exposition du 7 septembre dernier s'est terminée à 19h30 au lieu de 16h30.



Bien sûr, le 11 novembre a aussi été traditionnellement commémoré en compagnie des soldats du 24^{ème} RI de Vincennes (Val de Marne) et de sapeurs pompiers venus défiler avec à leur tête un ancien tracteur qui remorquait une pompe à eau. Merci aux pompiers de préserver ces matériels afin que la nouvelle génération puisse constater la différence et les avancées techniques de ces matériels d'incendie et de sauvetage. A la suite du vin d'honneur offert par la municipalité, les anciens Combattants et leurs amis du Souvenir Français se sont réunis autour d'un repas convivial qui a clos cette belle commémoration.

Le 5 décembre dernier, a aussi eu lieu la commémoration de la guerre d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Un dépôt de gerbes ainsi que des lectures ont été prononcées par le maire, Didier Simon, et par le président délégué Michel Finard qui a associé à la minute de silence les treize soldats qui participaient à l'opération Barkhane au Mali, morts lors d'une mission de combat, parmi un originaire de Charleville Mézières, Alexandre Protin.

Chantal et Michel Finard tiennent à remercier nos Anciens combattants, nos amis du Souvenir Français qui se sont déplacés malgré le froid.



Une autre manifestation bien appréciée : M. Bernard Bojanek a offert un après-midi accordéon aux résidents de l'Ephad Les Vignes de Château Porcien afin de les sortir agréablement du confinement.

Travaux

Réhabilitation de la Mairie pour une mise aux normes accessibilité

Mise en Accessibilité de la Mairie

La mairie a été l'objet de travaux très importants afin de pouvoir répondre à des normes d'accessibilité. Une entrée, créée sur l'arrière de la Mairie, pour les personnes à mobilité réduite sera bientôt en fonction. Celle-ci permettra l'accès à l'ascenseur desservant les différents services de la Mairie ainsi que la salle de l'étage et du sous-sol. Dans le même temps,



la municipalité a aussi procédé à la réfection de la salle au premier étage et de sa partie bar. Le chantier se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Nous vous prions de nous excuser pour les perturbations internes et externes que cela peut susciter et reviendrons vers vous ultérieurement pour vous avertir des changements possibles dans l'accueil et le stationnement autour de la mairie.

Pour votre information, ce projet bénéficie d'une aide à hauteur de 30 % des financements par l'Etat et d'une aide de la Poste de 40000 €.

Rupture d'un mur de soutènement au pied de la falaise



Suite aux fortes pluies qui se sont abattues sur notre commune durant plusieurs mois, un mur de soutènement s'est rompu sous le poids de l'eau et de la craie sur une partie de la falaise crayeuse située proche de l'école primaire.

Cette situation a fait remonter en surface des interrogations sur la sécurité des enfants dans le pôle scolaire et plus particulièrement au niveau du préau et du bâtiment de la maternelle.



Des mesures de sécurité à titre conservatoire ont été mises en œuvre pour mettre les élèves en sécurité.

A l'issue de nombreuses réunions à ce sujet, la mairie devrait donc se rendre propriétaire de la falaise (pour l'euro symbolique) afin de pouvoir accéder aux aides à la réalisation des travaux utiles à cette mise en sécurité et de créer un mur en gabions pour retenir les futurs éboulis de la falaise et un filet de protection servant à diriger les chutes.

Nettoyage du canal des Ardennes

Un nettoyage du canal des Ardennes sur une partie de la commune de Château Porcien a été programmé à partir du 15 juin 2020, de quoi réjouir pêcheurs et promeneurs qui le fréquentent.

Le terrain multisports



Quel jeune ne s'est pas parfois ennuyé à la campagne ? Soucieux de permettre à nos jeunes de se distraire, la commune a fait le choix d'investir dans un terrain multisports afin de leur donner la possibilité de pratiquer tennis, tennis ballon, basketball, handball, volley-ball, badminton grâce à un filet s'adaptant à différentes hauteurs selon le sport pratiqué. Le terrain multisports situé route de Pargny est également bien sûr ouvert aux « moins jeunes ». Nous espérons que vous apprécierez ces nouvelles installations. La commune a investi une somme de 35 000€ HT pour ce nouveau complexe.

Aire de jeux des enfants, aux Promenades

Depuis toujours, la mairie reste attentive à ce que les aires de jeux soient sécurisées, nous remercions toutes les personnes qui respectent le matériel que la commune consentit à investir pour l'épanouissement des enfants. Des nouveaux jeux ont fait leur apparition cette année. L'ouverture du parc est prévue début juillet (afin de laisser le temps à la pelouse de s'enraciner). L'aire de jeux Les Libausarts ouvrira au mois de septembre avec de nouveaux jeux également.



Vous y trouverez :

- une nouvelle table de pique-nique
- un portique junior composé d'une balançoire et d'une nacelle, destiné aux enfants de 2 ans et +
- une balançoire horizontale située entre la poutre et le toboggan, laquelle pourra accueillir des enfants entre 6 et 12 ans
- une canadienne composée de deux pneus suspendus, destinée aux enfants à partir de 4 ans et +
- ainsi que des appareils de fitness (double banc abdos et skis de fond) que les parents accompagnant pourront tester et apprécier. Ces appareils sont aussi ouverts aux adolescents respectueux du matériel. L'appareil ski de fond améliore par exemple la flexibilité des articulations ainsi que la fonction cardio-pulmonaire. Quant au double banc abdos, il développe la force des muscles abdominaux et la souplesse lombaire. Il aide à la consommation de graisse de la ceinture abdominale.

Les jardins d'Aline

Afin de rendre hommage à Aline Hourlier qui avait pris une part très active dans l'animation de la commune, des jardins communaux proposant un bail location à prix démocratique, sont en cours de création, proches de la maison de retraite dans laquelle elle travaillait. Si vous êtes intéressés par du jardinage, n'hésitez pas à réserver votre lopin de terre auprès de la mairie.



Mise en valeur des entreprises locales

Bar l'Imprévu

Il y a peu, le bar le Relais Fleuri avait été mis en vente puis acheté par de nouveaux propriétaires. Ouvert le 14 février 2020, le bar rebaptisé alors l'Imprévu, était contraint, à peine ouvert, de refermer ses portes après des débuts prometteurs. La population locale avait pu apprécier ses formules originales plancha et karaoké. A la demande des villageois, des formules à emporter (american frites, kebab frites) ont été mises en place pendant la période de confinement sur réservation. Et à l'instar des jolies actions de solidarité, de nombreux habitants leur ont envoyé des messages de soutien et l'un d'eux a mis en place une cagnotte pour leur venir en aide à faire face aux charges qui continuaient à s'abattre alors que les recettes étaient à zéro, des gestes dont les propriétaires sont particulièrement reconnaissants.

Bruno et Fabienne avaient hâte de pouvoir vous accueillir à nouveau dans un cadre moderne, propre et chaleureux, pour vous servir un verre ou encore pour de nouvelles soirées et formules repas, uniquement les vendredis et ou samedis soirs, dîners qui attirent de plus en plus de jeunes parfois contraints jusqu'alors d'aller jusque Reims ou Charleville.



Un concept qui ne fait pas concurrence à un autre et célèbre bar restaurant du village « Le Longchamps » qui propose plutôt des formules repas le midi cette fois et dont les propriétaires Olivier et Chantal n'ont pas hésité à proposer eux aussi des plats à emporter comme du couscous maison embaumant une partie des rues du village.

En résumé, Château-Porcien a été triste de voir le Relais Fleuri fermer ses portes mais est fier de pouvoir toujours compter sur deux bars restaurants conviviaux au cœur du village.



Issu du milieu pharmaceutique, le gérant de l'Imprévu Bruno se lance dans ce nouveau projet avec beaucoup d'espoir. Toujours en activité pour l'instant, sa compagne Fabienne le rejoint les week-ends et a le souhait de travailler à ses côtés à temps plein par la suite. Dynamiques et des idées plein la tête, ils seront très heureux de vous y accueillir.



Les Cousettes de Mel

Ancienne conseillère municipale, et passionnée de couture, Mélanie Fosseprez, a récemment lancé sa petite entreprise de couture « Les cousettes de Mel ». Vous retrouverez directement les créations de Mélanie sur la page Facebook « Les cousettes de Mel » avec des articles durables (lingettes coton démaquillant, éponges lavables,



essuie tout). Nous saluons cette belle initiative en faveur de l'écologie. Elle propose également des masques dans de jolis tissus colorés originaux et variés et espère par la suite élargir son offre à des articles de maroquinerie, et des accessoires pour femmes et enfants. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

La menuiserie Huart

On peut dire que dans la famille Huart, on est menuisier de Père en Fils, et depuis 7 générations.

Michel, père de Bruno nous a fait une rétrospective d'une partie de leur histoire : Ludovic, arrière-grand-père de Bruno, Jean, son grand-père, exercèrent leur métier de menuisier rue du faubourg de Liesse (en face la pharmacie actuelle) jusqu'à la seconde guerre mondiale.

D'ailleurs, dans la biographie de Jacques Wilbault, peintre connu de notre village, il est précisé qu'en 1752, ce dernier vivait rue du faubourg de Liesse, dans une maison occupée dans les derniers temps par la menuiserie Huart.

Jean Huart, quelques années avant 1940, trouvant le lieu exigu, acquit un corps de ferme, rue de la Morteau en vue d'y transférer son activité.



Eclata la 2eme guerre mondiale, Jean fut prisonnier de guerre ; la ferme fut entièrement détruite, comme une partie de la rue. A son retour, à cet emplacement, Jean fit construire une nouvelle menuiserie et la maison, que nous connaissons aujourd'hui.

A la suite de Jean, Michel, son fils, apprenti familial dès 1945, poursuivit l'activité. Durant ces décennies, Michel a fabriqué, entre autres, de nombreux cercueils dans lesquels reposent les anciens de nos familles. Il faisait aussi office de pompes funèbres, ce service étant peu développé à cette période.

Depuis 1983, Bruno, lui s'est spécialisé dans la fabrication, de portes, fenêtres et portails, de meubles et surtout d'escaliers. Son savoir-faire, s'exporte bien au-delà de notre canton et de notre région, sur Paris, Chantilly, Belle Ile en Mer.

Vie associative

Hélas, le contexte lié à la pandémie du covid 19 a provoqué l'arrêt total des nombreuses activités sportives organisées dans le village.

N'oubliez pas pour autant toutes ces associations qui s'investissent pour proposer de très nombreuses activités adaptées à tout âge et qui seront ravies de vous retrouver à la rentrée prochaine. N'hésitez pas à vous rendre à la mairie afin d'obtenir plus de renseignements sur les listes des associations présentes dans le village.

Et nous profitons de ce journal pour mettre en lumière une association récente et encore méconnue dans le village qui espère attirer toujours plus d'adeptes : [le club de ju-jitsu](#), une des nombreuses activités proposées et développées par le Local Club.

Stéphanie Diancourt pratique le ju-jitsu traditionnel méthode wa jutsu depuis 24 ans. Forte de son expérience, elle possède le grade sihan et aime enseigner cette discipline aux enfants et aux adultes dans une ambiance décontractée. Le ju-jitsu est une discipline japonaise et un sport complet qui enseigne la sagesse, le respect de l'autre, la confiance en soi. Il s'agit d'une méthode traditionnelle sans compétition et d'une pratique qui amène un équilibre physique et mental. Vous pouvez vous inscrire ou débiter les cours à n'importe quel moment de l'année, quelque soit votre âge car ceux-ci sont adaptés en fonction des élèves. Ce sport est toutefois déconseillé aux enfants en dessous de cinq ans, il s'adresse aux filles aussi bien qu'aux garçons. Les cours ont habituellement lieu à la salle des sports de Château Porcien le lundi soir de 18h à 19h pour les cours enfants et de 19h à 20h30 pour les cours adultes (+ 13 ans). Passionnée et pédagogue, Stéphanie DIANCOURT sera ravie d'accueillir de nouveaux élèves à partir de la rentrée prochaine. Contact au 06.87.63.59.54 pour plus de renseignements.



La Gaule Porcienne

L'association La Gaule Porcienne, qui regroupe les passionnés de pêche, est vieille de plus de cent ans. Son président depuis une dizaine d'années, Jean Jacques Briquet, est très investi dans l'organisation des concours de pêche.



Si trois concours sont habituellement organisés chaque année, l'association a dû malheureusement en annuler l'année dernière en raison d'une prolifération d'algues dans le Canal des Ardennes. A noter tout de même un évènement unique en 2019 : la réunion de trois sociétés de pêche de l'Asfeldois : La Gaule Porcienne, L'Avenir d'Asfeld et la Gaule Ardennaise qui ont décidé de pêcher ensemble pour la première fois de leur histoire le 15 août dernier.

Le canal devant être bientôt nettoyé, les pêcheurs devraient pouvoir s'adonner à nouveau à leur passion cette année avec un concours organisé le dimanche 19 juillet 2020 dans le canal de Château-Porcien (route de Pargny).



Un second concours de pêche à l'américaine aura lieu le dimanche 27 septembre au même endroit (Renseignements sur les concours au 06.88.13.41.75 ou 06.30.68.40.40)

Dans une ambiance conviviale et joyeuse, chacun profite d'une belle journée. Une restauration et buvette est aussi à disposition.

Mais alors que pêche t-on à Château-Porcien ? Des gardons, des perches, des brochets, des sandres, des carassins, des brèmes par exemple (un empoissonnement est réalisé en général chaque année).

Et depuis peu, un garde-pêche sillonne désormais les rivières de notre commune afin de faire respecter la propreté des lieux, recenser les espèces aquatiques et de s'assurer que chaque pêcheur est bien détenteur de la carte de pêche comme l'exige la loi (vente de cartes de pêche au bar l'Imprévu ou auprès de M.Briquet)



Mais la Gaule Porcienne, ce ne sont pas que des concours de pêche mais aussi un loto organisé généralement en mai, ou une présence des bénévoles sur certains stands lors de manifestations célèbres. L'année dernière, La Gaule Porcienne avait tenu un stand lors du passage du Tour de France à Neufchâtel sur Aisne.

Ces manifestations diverses nécessitent beaucoup de travail et l'association espère toujours plus d'implication et notamment une relève des plus jeunes qui pourraient ainsi transmettre l'amour de la pêche à leurs enfants ou futurs enfants.

Association Familles Rurales



Le centre de loisirs Familles Rurales de Château-Porcien est depuis toujours réputé pour la diversité des activités proposées et beaucoup d'enfants attendent ce rendez-vous avec impatience.

Après beaucoup de réflexion et de demandes de parents, l'association a décidé d'ouvrir le centre aéré du 6 juillet au 24 juillet 2020.

Avec toutes les mesures d'hygiène bien entendu, ce centre ne sera pas le même que les centres d'été que nous connaissions mais celui-ci sera un centre de qualité.

La directrice et son équipe préparent beaucoup d'activités avec des intervenants extérieurs et des associations locales.

Renseignements au 07 69 01 57 93 et par mail famillesrurales.chateauporcien@gmail.com



Don du sang



Et si vous donniez votre sang pour sauver une vie, peut être un jour la vôtre ou celle de vos proches ou de vos enfants, qui sait ? Un geste gratuit anonyme, si précieux qui ne prend que 45 minutes et qui vous donnera la satisfaction d'avoir pu redonner de l'espoir à une famille en attente. Les prochains dons du sang auront lieu

sur notre commune les 1^{er} Juillet et 26 août 2020 à la salle Wilbault de 15h à 20h.

Embellissement de la commune

Comme chaque année, la commission services généraux présidée par M. Pascal Ballan se réunit pour choisir les fleurs qui vont décorer notre commune, des fleurs soigneusement sélectionnées en fonction de leur résistance, de leurs faibles besoins en eau et de leur attractivité pour l'œil, des choix qui jusqu'alors nous ont permis d'obtenir un classement deux fleurs.



Depuis quelques années, des géraniums rouges et blancs égayaient les rues du village. Cette fois, le choix s'est porté sur une plus grande variété de fleurs et de couleurs (bégonias, géraniums, ipomea, lavande bleue, surfinia, incarvillée etc...) car fleurir c'est donner de la couleur et de la bonne humeur à notre environnement. Nous vous invitons à regarder lors de vos promenades les massifs que les jardiniers de la commune accompagnés des membres de la commission fleurissement se sont appliqués à planter et espérons qu'ils raviront vos yeux.

Chaque année, nous réutilisons également des cannas (bulbes enlevés des vasques puis placés hors gel).

Nous tenions également à remercier l'hypermarché Carrefour Contact de nous avoir offert gracieusement en complément toutes ses fleurs invendues et Mme Chantal Weber de nous avoir fait don d'une herse.

Pour ces jolis parterres de fleurs, la mairie fait appel à la société Vegetalys dont les deux sièges se trouvent à Reims et à Glaire et dont le propriétaire est un habitant du village.



Château-Porcien autrefois

Beaucoup de nos villageois connaissent bien la vie du village parce qu'ils y habitent depuis longtemps, et l'histoire du château à l'emplacement de la falaise crayeuse dominant la Vallée de l'Aisne leur a été contée maintes fois, mais Château-Porcien est fier aussi de pouvoir toujours accueillir de nouveaux habitants et de rendre attractive la commune par son riche passé historique. Alors pour ceux qui ne la connaissent pas, notre village abritait autrefois un château.



Difficile de dater avec précision la date de construction du château mais ses origines semblent très anciennes : un joli château, théâtre de nombreux combats et constamment détruit par les guerres et les invasions successives. Au XV^{ème} siècle, Antoine de Croÿ, chevalier de la Toison d'or, restaure le château alors en ruines qui devient un véritable joyau de l'architecture féodale.

Le château fort, doté d'une double enceinte de fortifications et de tours surmontées de flèches, est alors magnifique, le type de château qui aurait fait rêver n'importe quel enfant en quête d'histoire de chevaliers. Et des seigneurs et des chevaliers, il y en a eu beaucoup par ici comme les comtes du Porcien, ou Antoine de Croÿ. Le rayonnement du château était tel qu'on pouvait en voir une partie du haut des tours de la cathédrale de Reims.



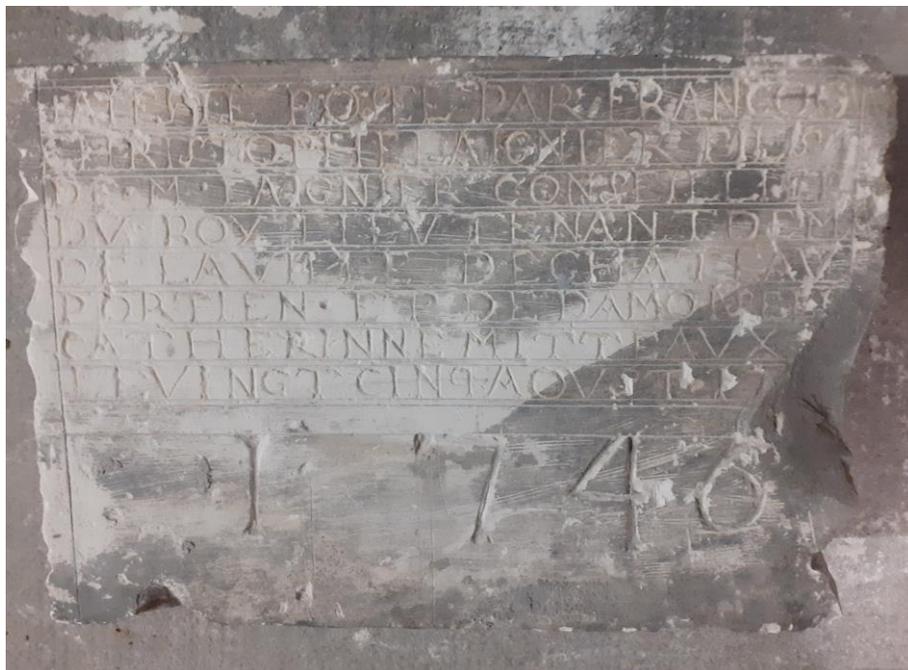
On raconte même qu'à l'intérieur d'une tour de celui-ci, un souterrain menait à d'autres tunnels obscurs au bout desquels les prisonniers y étaient jetés dans une basse fosse au moyen d'une poulie. Un lieu dénommée Trou Macaire du nom d'un des détenus qui y perdit la vie.

Hélas, même si le château réussit à soutenir plusieurs sièges, les ouragans et défauts d'entretien contribuèrent à sa ruine. Seuls subsistent aujourd'hui quelques vestiges sur une propriété privée.



Et des souvenirs, il y en a bien d'autres à Château-Porcien, comme cette pierre trouvée dans les halles de la mairie au moment de sa construction.

Enigme : Sauriez-vous déchiffrer le message qu'elle renferme ?



Conseils Municipaux

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2019

Procès Verbal de la Séance du 11 juin 2019

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 11 juin 2019

Château-Porcien, le 31 mai 2019

Le Maire,

Ordre du jour

- Vote du procès-verbal de la séance précédente,
- Prise de position sur le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes du Pays rethélois au 1er janvier 2020,

- Tirage au sort – Jury d’assises pour 2020,
- Emprunts – Travaux d’accessibilité de la Mairie,
- Délibérations modificatives,
- Subvention aux associations,
- Reversement des recettes du concert « Pierre et Le Loup »,
- Recrutement de contractuels dans le cadre de l’absence d’un titulaire,
- Achat d’un véhicule,
- Convention d’adhésion au service prévention du Centre de Gestion 08,
- Mise en place de R.I.F.S.E.E.P.,
- Projet éolien,
- Questions diverses

Le conseil municipal s’est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le **11 juin 2019** sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: M. SIMON Didier, Maire, LEBEGUE René, CORNET Marie-Chantal, BALLAN Pascal, Adjoints, HEDOUIN Sophie, LEGROUX Jean-Luc, MAILLOT Françoise, PERESSON Patrick, FOSSEPREZ Mélanie, SAULNIER Ariane, CAMU Christelle.

Absents excusés

PERONNET Laurent qui donne son pouvoir à PERESSON Patrick pour le représenter et voter en son nom.

GASCOIN Charlène qui donne son pouvoir à SIMON Didier pour la représenter et voter en son nom.

Absent(s)

ARTICLAUT Céline

Désignation du Secrétaire de séance: HEDOUIN Sophie est désignée secrétaire de séance.

Vote du Procès verbal de la séance précédente : à l’unanimité

1) Prise de position sur le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes du Pays rethélois au 1er janvier 2020

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et en particulier son article 68 qui impose à toutes les Communautés de communes de mettre en conformité leurs compétences avec la nouvelle rédaction de l’article L5214-16 CGCT,

Considérant que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1er janvier 2020,

Considérant que la loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population totale s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Considérant, qu'afin d'éviter le transfert automatique de la compétence à la Communauté de communes du Pays rethélois au 1er janvier 2020, les communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Considérant, qu'à cette fin, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert,

Considérant qu'il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le transfert à la Communauté de communes du Pays rethélois au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées,

Considérant le lancement, en date du 8 janvier 2018, de l'étude de faisabilité relative au transfert de la compétence « assainissement » sur le territoire de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Considérant que cette étude sera rendue courant 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes du Pays rethélois au 1er janvier 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) Tirage au sort – Jury d'assises pour 2020

La liste des jurés d'assises est élaborée chaque année. L'arrêté préfectoral relatif à la formation du jury d'assises définit le nombre des jurés, réparti proportionnellement au tableau officiel de la population. Château-Porcien ayant une population supérieure à 1300 habitants, elle doit désigner 1 juré.

A partir de la liste électorale est tiré un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Doivent être retenues les personnes qui auront au moins 23 ans :

3 noms sont tirés au sort :

- Monsieur BONDOT Michel né le 17/11/1950 domicilié au 6 rue du Mont à Herpy l'Arlésienne (08360).
- Madame MODAINE Marie-Ange née le 15/05/1961 et domiciliée au 36 Bis rue de la Sommevue à Château-Porcien (08360).
- Monsieur LEBEGUE René, né le 16/06/1946 et domicilié au 19 Chemin des Bois à Château-Porcien (08360).

3) Emprunts – Travaux d’accessibilité de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les besoins de financement pour les réalisations des travaux d’accessibilité de la Mairie :

- un emprunt d’un montant de 175 000 € sur 15 ans
- un prêt relais TVA d’un montant de 56 000 €

Monsieur le Maire expose les offres financières reçues :

- **CREDIT AGRICOLE DU NORD EST**

Prêt à moyen terme à taux fixe

Montant du prêt en €	175 000
Durée en années	15
Echéances / an	1
Nombre d’échéances	15
Taux client	1.25 %
Frais de dossier	Néant
Echéances en €	12 867.13
Coût total des intérêts en €	18 006.96

Prêt à court terme TVA

Montant	56 000
Durée	24 mois
Taux variable indexé	EURIBOR 3 mois + 1.10% Soit le 28/05/2019 : -0.311 + 1.10%
Taux d’intérêt plancher	Marge
Commission d’engagement	0.20% du montant contracté
Frais de dossier	Néant
Remboursement du capital in fine	
Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité	
Echéances fixées au 5 des mois concernés	
Périodicité : trimestrielle	
Mise à disposition des fonds à votre demande	

Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

- **CAISSE D'EPARGNE**

Prêt à moyen terme à taux fixe

	DUO	TAUX FIXE CLASSIQUE
Taux fixe actuariel	1.15% *	1.15%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Départ d'amortissement	01/08/2019	01/08/2019
Date de la 1 ^{ère} échéance	01/05/2020	01/08/2020
Echéance	12 710 €	12 768.62 €
Coût du crédit	15 649.12 €	16 529.34 €
Frais de dossier	190 €	190 €

*Les échéances de DUO sont identiques à celles d'un prêt classique calculé au taux de 1.09 %

Principe de DUO

L'emprunteur détermine la date des 2 premières échéances de DUO dans les 24 premiers mois de la vie du prêt. Les échéances sont constantes. La diminution des frais financiers obtenue grâce à la réduction de la durée des 2 premières périodes d'intérêts permet donc un sur-amortissement.

Les annuités du prêt sont ainsi inférieures à celles d'un prêt à amortissement traditionnel.

Prêt à court terme TVA

Montant	56 000
Durée	24 mois
Taux fixe	0.40% soit 224 € d'intérêts/an
Remboursement du capital	INE FINE
Amortissement anticipé du capital	Possible à tout moment sans pénalité
Appel des intérêts	Annuel
Frais de dossier	110 € au lieu de 210 €
Date de versement des fonds	Maxi 6 mois après la signature du contrat

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les offres financières proposées par la Caisse d'épargne à savoir :

- Prêt à moyen terme à taux fixe option DUO.
- Prêt à court terme TVA.

4) Délibérations modificatives

Le conseil municipal à l'unanimité valide les écritures suivantes :

Budget de la Commune (Opérations pour compte de tiers – erreur de saisie dans le logiciel de comptabilité)

458101 : 5 000 €

458201 : 5 000 €

458201 – sous compte 20422 : - 5 000 € (erreur de saisie).

Budget Assainissement

Afin de respecter au mieux la réglementation imposée aux budgets en nomenclature M49 en terme de rattachements de charges, la trésorerie de Rethel nous informe qu'il serait souhaitable, dès cette année, de comptabiliser des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) pour l'emprunt n° 724941 01 000/1 sur le budget de l'assainissement.

66112 – Charges financières : + 1 308 €

61523 – Entretien et réparation réseaux : - 1 308 €

5) Subvention aux associations

Le conseil municipal à l'unanimité valide la répartition suivante :

Associations	Voté en 2018 (en €)	Proposé en 2019 (en €)
Souvenirs Français	155.00	155.00
Anciens Combattants	155.00	200.00
La Gaule Porcienne	250.00	150.00
Castel Porcien Pétanque	300.00	300.00
ATSP	405.00	500.00
Tarot	200.00	/
Fêtes et Loisirs	15 000.00	15 000.00
Ainés du Castel	250.00	0.00
Plantes et savoirs en Ardennes	200.00	0.00
Local Club	900.00	1 200.00
OMSL	630.00	695.00
Canoë Kayak	250.00	350.00
FC Porcien	1 500.00	2 000.00
Restaurant du Cœur	250.00	250
Club 3ème âge	200.00	200.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00	500.00
Familles Rurales	1 800.00	1 500.00
ADMR	400.00	400.00
Jeunesse	100.00	0.00

Castel Déclic	250.00	250.00
APEJD	305.00	600.00
TOTAL	24 000.00	24 000.00

Monsieur le Maire précise que la subvention sera versée sous réserve de la transmission par chaque association des documents suivants : bilan financier, compte de gestion et relevé de compte.

6) Reversement des recettes du concert « Pierre et le Loups »

Monsieur le Maire précise que l'opéra de Reims a réalisé 875 € de recettes lors de la représentation de Pierre et le Loup du 21 mars 2019.

Il a été convenu que la recette de cette soirée soit reversée à la mairie. Monsieur le Maire souhaite attribuer cette somme à l'Association des Parents d'élèves de l'école Jean Dion (APEJD).

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition du maire et décide de reverser la totalité de la recette du concert soit 875 € à l'APEJD.

7) Recrutement de contractuels

Service technique - espaces verts – ouverture de crédits pour un CCD

Monsieur SIMON expose à l'assemblée les besoins en terme d'entretiens des espaces verts, de la voirie et des locaux recensés dans la commune et fait part de l'arrêt de travail d'un agent titulaire pendant au minimum un mois.

L'emploi pour une durée d'un mois (renouvelable trois fois) d'un contractuel pour effectuer ces travaux est proposé à l'assemblée. Le choix de la personne se fera en priorité sur la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- estime que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'agent technique chargé de travaux d'entretien des espaces publics et bâtiments communaux.
- estime qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un agent non titulaire,
- décide de créer l'emploi non permanent d'Agent technique de 35/35ème pour une période de un mois à compter du 15 juin 2019 pour un accroissement temporaire d'activité, avec une rémunération brute mensuelle basée sur le smic
- dégage les crédits correspondants.
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer le contrat.

Délibération portant création d'un emploi permanent – Catégorie hiérarchique B – Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire souhaite ouvrir le poste de secrétaire général de mairie à la catégorie hiérarchique B.

La création à compter du 11 juin 2019 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade de la filière administrative à partir de l'échelle C2 relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet est validé par le conseil municipal.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat de l'agent est reconduit, il le sera pour une durée indéterminée.

L'agent devra répondre au profil recherché (spécifié dans l'offre disponible sur Cap Territorial) et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

8) Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire souhaite présenter au conseil municipal un devis concernant l'achat d'un véhicule pour les services techniques.

Modèle du véhicule : RENAULT KANGOO EXPRESS ZE

Mise en circulation : 31/12/2012

Kilométrage : 36227 km.

Carburant : 2LECTRIQUE

Garantie : 3 mois.

Prix total TTC : 7 490 €

Il convient de prévoir également :

- la location d'une batterie : 68 € HT/mois,
- l'installation d'une prise au service technique de la mairie (atelier Jardin le Comte).
-

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du véhicule présenté et autorise le Maire ou son adjoint, a signé tout document / contrat de location, relatif à cet achat.

9) Convention d'adhésion au service du CDG08

Convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion des Ardennes par délibération en date du 27 juin 2013 a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière de santé et sécurité au travail pour apporter aux collectivités des prestations de conseil en prévention.

Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages par la mise en commun de moyens et de mutualisation des ressources pour les collectivités. Elle offre, sur leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la santé et sécurité au travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion des Ardennes pour cette prestation de conseil en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

Article 1 :

- de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion, d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour information : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels : 693 €.

Convention d'inspection santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Ardennes par délibération en date du 27 juin 2013 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention d'inspection qui permet la mise à disposition des collectivités d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Son objectif est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'Autorité Territoriale :

- d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion des Ardennes.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion des Ardennes pour cette prestation d'inspection et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante liée à la convention d'adhésion au service prévention.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 :

- de demander le bénéfice de la prestation d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité proposée par le Centre de Gestion des Ardennes,
- d'autoriser Monsieur (2) le Maire (3) à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Convention « Missions de remplacement et missions temporaires

Le Maire rappelle à l'assemblée que le législateur a confié aux Centres de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi, pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités et établissements publics ou pour faire face à un besoin temporaire, le Maire pourra solliciter une mission de remplacement ou une mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Le personnel mis à sa disposition sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire.

La collectivité remboursera au Centre de Gestion :

- le salaire au 1er échelon du grade de l'agent remplacé dans le cas d'une mission de remplacement OU le

saire au 1er échelon du grade proposé par la collectivité ou l'établissement public en fonction des missions confiées à l'agent et soumis à la validation du Centre de Gestion dans le cas d'une mission temporaire ainsi que les charges sociales afférentes majorés de 8% au titre des frais de gestion,

- les frais de déplacement (nombre de kilomètres réels parcourus),
- les avantages sociaux (éventuels).

Le conseil municipal, après avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire ou son adjoint à signer la convention avec le Centre de Gestion.

10) Mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

La prime est versée aux *titulaires et du stagiaire ainsi qu'aux agents contractuels.*

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents concernés et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes
- susciter l'engagement des agents

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Il se compose en deux parties :

L'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) :

Il s'agit de l'indemnité principale constituant le RIFSEEP Elle est versée mensuellement.

Sa constitution s'évalue à la lumière de trois critères :

- **Encadrement, coordination, pilotage et conception** : Il s'agit de valoriser des responsabilités en matière d'encadrement et de coordination d'une équipe, ainsi que l'élaboration et le suivi de dossiers stratégiques ou la conduite de projet.
- **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions** : Il est retenu pour ce critère l'acquisition de compétences, les formations suivies, toutes démarches
- d'approfondissement professionnel sur un poste. A noter qu'il convient de distinguer l'expérience professionnelle de l'ancienneté. L'expérience évoquée traduit l'acquisition de nouvelles compétences, les formations suivies ainsi que toutes démarches d'approfondissement professionnel d'un poste au cours de la carrière. L'ancienneté est matérialisée par les avancements d'échelon.
- **Sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de postes au regard de son environnement extérieur ou de proximité.**

Ces trois critères conduisent à l'élaboration de groupes de fonctions, le groupe 1 étant réservé aux postes les plus exigeants, qui sont déterminés pour chaque cadre d'emplois.

L'état prévoit des plafonds qui ne peuvent être dépassés par les collectivités territoriales ou EPCI.

Il est à noter qu'il n'y a pas de montants planchers pour la Fonction Publique Territoriale au regard du principe de libre administration qui implique que les collectivités peuvent appliquer un montant de 0.

- Au regard de ces informations, il est proposé à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les modalités de l'IFSE pour les cadres d'emplois visés plus haut comme suit :

Catégorie C : Filière administrative :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs		Montant annuel Minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe CG2	Agent d'exécution, agent d'accueil	500 €	10 800 €	1 080 €

Catégorie A : Filière administrative :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Attachés territoriaux		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe AG3	Responsable d'un service, ...	500 €	25 500 €	3 825 €

Catégorie C : Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe CG1	Chef d'équipe	500 €	11 340 €	1 134 €

Groupe CG2	Agent d'exécution...	500 €	10 800 €	1 080 €
------------	----------------------	-------	----------	---------

Les montants indiqués ci-dessus sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'IFSE est versée mensuellement à l'agent.

Le réexamen de l'IFSE se fera :

Obligatoirement dans les cas suivants :

- au minimum tous les 4 ans ou à l'issue de la première période de détachement dans le cas des emplois fonctionnels
- en cas de changement de poste relevant d'un même groupe de fonctions
- en cas de changement de fonctions

Règles applicables en cas d'absence :

L'IFSE constitue un complément de rémunération. Son montant est maintenu pendant les congés annuels et durant les congés maternité, paternité ou adoption, ainsi que pendant toutes les absences autorisées au sein de la collectivité (événements familiaux, ...).

En cas de congé maladie l'IFSE est suspendue. En cas de congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée, l'IFSE est suspendue.

Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

L'institution du CIA étant obligatoire, son versement reste cependant facultatif.

Il peut être versé annuellement en une ou deux fois

Il est non reconductible de manière automatique d'une année sur l'autre.

Le versement du CIA est apprécié au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, sa disponibilité, son assiduité, son sens du service public, son respect de la déontologie, des droits et obligations des fonctionnaires tels qu'ils ressortent de la loi n° 2016- 483 du 20 avril 2016, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Ainsi, la capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes et/ou externes, son implication dans les projets ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel sont des critères pouvant être pris en compte pour le versement du CIA.

Il sera proposé à l'organe délibérant que le CIA s'appuie sur les fondements précités.

Les montants des plafonds du CIA sont fixés par groupe de fonctions. Celui-ci est versé à l'agent selon un coefficient fixé entre 0 et 100% du montant du plafond du groupe de fonctions dont il dépend.

En cas de congé maladie le CIA est suspendu.

En cas de congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée, le CIA est suspendu.

Il sera proposé à l'organe délibérant que ledit coefficient soit déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle et que cette part, liée à la manière de servir, soit versée *une seule fois par an*.

Le coefficient attribué sera réévalué après chaque résultat des entretiens d'évaluation.

A noter que le caractère facultatif et non reductible de manière automatique du CIA induit qu'il ne doit pas représenter une part disproportionnée du RIFSEEP. Dans cette optique, la circulaire de la DGAFP du 5 décembre 2014 préconise que le CIA ne doit pas excéder :

- 15% du plafond global du RIFSEEP pour les cadres d'emplois de catégorie A.
- 10% du plafond global du RIFSEEP pour les cadres d'emplois de catégorie C.

La collectivité reste néanmoins compétente pour fixer la part représentative du CIA au sein du RIFSEEP de chaque agent.

Il sera proposé à l'organe délibérant de se conformer aux préconisations énoncées ci-dessus en termes de pourcentages.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, **à compter du 1^{er} juillet 2019**.
- de rappeler que le Maire fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants.
- d'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.
- d'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

11) Projet éolien

La société INNERGEX se rapproche actuellement des agriculteurs du secteur de Château-Porcien pour l'implantation et l'extension d'un parc éolien. A ce jour nous n'avons aucune information sur le nombre potentiel d'éoliennes.

12) Questions diverses

Viabilisation des trois terrains – rue des Cliquôts

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des trois terrains. Le montant de la maîtrise s'élève à 2 980 € HT soit 3576 € TTC.

En termes de travaux, il conviendra de prévoir une enveloppe de 15 000 à 20 000 Euros HT pour la viabilisation de ces trois terrains. Il sera également nécessaire d'ajouter à cela les coûts pour la création des branchements électriques. La réalisation sera à demander à ENEDIS avec le soutien administratif et technique du maître d'œuvre.

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2019

Procès-Verbal de la Séance du 6 septembre 2019

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 6 septembre 2019

Château-Porcien, le 27 août 2019

Le Maire,

Ordre du jour

- Vote du procès-verbal de la séance précédente.
- Mise à disposition d'un assistant de prévention – Centre de Gestion 08.
- Adhésion (ou non) au groupement de commandes portant sur la fourniture d'énergie électrique.
- Mise en place d'un contrat d'alternance.
- Délibération pour la FDEA.
- Achat d'un véhicule.
- Délibération modificative – Budget les NAUZELLES.
- Emprunt – Lagunage – Budget Assainissement.
- Emprunt – Jeux – Budget Communal.
- Projet – Rue Ferdinand Ledoux.
- Indemnités percepteurs.
- Questions diverses.

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le 6 septembre 2019 sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: M. SIMON Didier, Maire, LEBEGUE René, CORNET Marie-Chantal, BALLAN Pascal, Adjoint, HEDOUIN Sophie, MAILLOT Françoise, PERESSON Patrick, FOSSEPREZ Mélanie, SAULNIER Ariane, CAMU Christelle, PERONNET Laurent, ARTICLAUT Céline.

Absents excusés :Monsieur LEGROUX Jean-Luc qui donne son pouvoir à madame MAILLOT Françoise pour le représenter et voter en son nom.

Absent(s) : Madame GASCOIN Charlène.

Désignation du Secrétaire de séance: Madame CORNET Marie-Chantal est désignée secrétaire de séance.

Vote du Procès verbal de la séance précédente : à l'unanimité

13) Mise à disposition d'un assistant de prévention – CDG 08

Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention mutualisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Ardennes en date du 28 mars 2018,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Ardennes, par délibération en date du 28 mars 2018, a décidé la proposition d'une convention pour la mise à disposition d'un assistant de prévention mutualisé auprès des collectivités et établissements.

Son objectif est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation et de mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises dans ces domaines et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail de la collectivité.

Cette disposition émane du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012. Ce texte prévoit l'obligation, pour toute collectivité ou établissement, de désignation par l'autorité territoriale d'un assistant de prévention.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du Conseil Municipal (1) de solliciter le Centre de Gestion des Ardennes pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire (3) à conclure la convention « assistant de prévention mutualisé ».

Le conseil municipal décide :

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- de demander le bénéfice de la mutualisation d'un assistant de prévention auprès du Centre de Gestion des Ardennes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le Centre de Gestion la convention correspondante et annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au centre de gestion des Ardennes pour la mise à disposition d'un assistant de prévention.

14) Adhésion au groupement de commandes portant fourniture d'énergie électrique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'adhésion de la Communauté de Communes du pays Rethélois concernant l'adhésion au groupement de commandes portant fourniture d'énergie électrique.

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 2

Après étude de la convention, le Conseil municipal, avec 11 voix ne valide pas le projet de convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergie électrique et ne souhaite pas adhérer à ce service.

15) Mise en place d'un contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire présente la possibilité de réaliser un contrat d'apprentissage entre nous, Mairie et le CFA de Saint Laurent au bénéfice de Monsieur ROMAGNY Jordan au vu de l'obtention d'un CAP de jardinier paysagiste. La durée du contrat serait de deux ans.

Nous avons pu apprécier les capacités de monsieur ROMAGNY durant ses stages et son contrat établi pour le mois d'août.

	Année 1	Année 2
Cout salarial pour l'employeur		
Salaire brut annuel	7849 €	9310 €
Cotisations patronales	3261 €	3868 €
Aides financières		
Exonérations cotisations sociales	3087 €	3661 €
Coût net employeur aides incluses	8023 € (669 €/ mois)	9517 € (793 €/ mois)

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Le Conseil municipal valide la possibilité de réaliser un contrat d'apprentissage CAP JARDINIER ET PAYSAGISTE à l'unanimité.

16) Délibération pour la FDEA

Monsieur le Maire présente les Eléments de langage proposés pour des courriers aux Parlementaires et Ministres :

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Député/Madame la Députée/Monsieur le Sénateur/Madame la sénatrice,

Présent depuis 1965, la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA) est un puissant outil de mutualisation au service de nos communes membres rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique moins coûteux et plus performant pour nos collectivités et nos concitoyens.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, la FDEA s'est dotée d'une équipe mutualisée d'experts des réseaux d'énergie qui lui permettent de réaliser des travaux d'intérêt général sur le réseau public de distribution d'électricité, dont sa sécurisation, de rééquilibrer les relations avec les concessionnaires Enedis et EDF et de contrôler l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées.

Au titre de ses compétences optionnelles, la FDEA participe à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations communales d'éclairage public qui leur sont confiées, participe à la mobilité électrique en déployant un réseau de bornes de charge pour véhicules électriques sur le territoire ardennais, favorisant ainsi l'attractivité de notre département.

Il organise également des groupements de commandes pour les achats d'électricité et de gaz ayant permis à leurs membres d'obtenir de substantielles baisses de leurs factures en ces périodes haussières et met en œuvre la cartographie numérique au travers du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Il convient par ailleurs de rappeler que la FDEA est l'émanation de nos communes, qui l'ont créé pour les aider à mettre en œuvre leurs compétences énergétiques directement liées à la gestion de l'urbanisme, au plus près de chaque parcelle de leur territoire. Structure souple, la Fédération entretient avec chacune de ses communes membres des relations directes lui permettant de répondre au plus près aux besoins de nos concitoyens, et non de leur imposer « d'en haut » des solutions technocratiques.

Malheureusement, nous avons été informés du risque qu'une nouvelle organisation territoriale de l'énergie remette éventuellement en cause ces acquis, en privilégiant l'éclatement des syndicats d'énergies et en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque intercommunalité à fiscalité propre.

Alors que nos concitoyens ont massivement exprimé leur rejet des fractures territoriales et leurs craintes face à des coûts énergétiques croissants, une telle politique du repli sur soi généralisé serait catastrophique car elle signerait la fin de la coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d'énergie, alors que celle-ci a permis de préserver jusqu'à présent une égalité satisfaisante entre les territoires membres de ces syndicats.

Dans ce contexte, la FDEA a délibéré le 26 juin 2019 sur une motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Afin de soutenir son action, je me permets, au nom de mon conseil municipal, de relayer cette motion auprès de vous afin d'exprimer notre attachement aux services rendus par la FDEA.

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 2

Le Conseil municipal valide par 11 voix pour le projet de courrier à envoyer aux Ministres et Parlementaires.

17) Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire souhaite présenter au conseil municipal les offres de prix reçues concernant l'achat d'un véhicule pour les services techniques. Cela remplacera la délibération prise dans le dernier conseil municipal car l'achat prévu du véhicule électrique d'occasion n'a pu se faire pour des raisons administratives.

Nous avons donc consulté les concessionnaires Peugeot et Renault sur l'achat de véhicule neuf.

Toutes les propositions incluent la reprise du C15

Modèle du véhicule : RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT TCE115 essence

Mise en circulation : neuf

Kilométrage : 0 km.

Carburant : essence

Garantie : 24 mois.

Sans climatisation

Attelage

Prix total TTC : 11391.56 €

Modèle du véhicule : RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT TCE115 essence

Mise en circulation : neuf

Kilométrage : 0 km.

Carburant : essence

Garantie : 24 mois.

Avec climatisation

Attelage

Prix total TTC : 12193.96 €

Modèle du véhicule : RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 90 DIESEL

Mise en circulation : neuf

Kilométrage : 0 km.

Carburant : diesel

Garantie : 24 mois.

Sans climatisation

Attelage

Prix total TTC : 12221.56 €

Modèle du véhicule : RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DCI 90 DIESEL

Mise en circulation : neuf

Kilométrage : 0 km.

Carburant : diesel

Garantie : 24 mois.

Avec climatisation

Attelage

Prix total TTC : 13036.96 €

Modèle du véhicule : PEUGEOT PARTNER PRO BLUE HDI 75 BVM5

Mise en circulation : neuf

Kilométrage : 0 km.

Carburant : diesel

Garantie : 24 mois.

Avec climatisation

Attelage

Prix total TTC : 13674.56 €

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'achat du véhicule RENAULT KANGOO DIESEL SANS CLIMATISATION ET AVEC ATTELAGE.

18) Délibération modificative – Budget les Nauzelles

Il est nécessaire de réaliser l'écriture suivante qui correspond à l'imputation des intérêts correspondant à la ligne de trésorerie sur le lotissement.

Budget les Nauzelles :

627 – Frais divers : + 120 €

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'écriture.

19) Emprunt – Lagunage – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente le besoin d'emprunter comme prévu à l'élaboration de notre budget la somme non pas de 52000 Euros mais de 31000 Euros puisque l'opération d'enlèvement des boues s'est mieux passée que prévu.

CREDIT AGRICOLE DU NORD EST	
Montant du prêt en Euros	31000
Durée des années	5
Echéances/an	1
Nombre d'échéances	5
Taux client	0.55%
Frais de dossier	offert
Echéances en euros	6302.67
Coût total des intérêts	513.37

CAISSE D'EPARGNE	
Montant du prêt en Euros	31000
Durée des années	5
Echéances/an	1
Nombre d'échéances	5
Taux client	.5
Frais de dossier	110

Echéances en euros	6293.31
Coût total des intérêts	465.55

Le conseil municipal opte pour le prêt proposé par la Caisse d'Epargne en 5 ans

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'emprunt de 31000 euros sur 5 ans à la CAISSE D'EPARGNE.

20) Emprunt – Jeux – Budget Communal

Monsieur le Maire présente le besoin d'emprunter comme prévu à l'élaboration de notre budget la somme de 70000 Euros qui pourra être ajustée à moins si les subventions demandées nous sont accordées.

Pour rappel, le montant se décompose ainsi :

- terrain multisport : 44400 Euros ttc y compris gazon synthétique
 - équipement terrain de jeux du bas : 15480 Euros ttc
 - équipement terrain de jeux du haut : 15360 Euros ttc
 - travaux entreprise Régnier : estimation 10000 Euros ttc
 - travaux de réfection de mûr de clôture y compris prolongement et fabrication des grilles pour sécuriser tout le site : 10000 Euros ttc
- Soit un montant total de : 95240 Euros ttc

Subvention accordée par l'Etat : 20685 Euros

Nous sommes en attente des réponses de la Communauté de commune et de la Région qui devrait nous donner un retour ce mois-ci.

CREDIT AGRICOLE DU NORD EST		
Montant du prêt en Euros	70000	70000
Durée des années	6	7
Echéances/an	1	1
Nombre d'échéances	6	7
Taux client	0.56%	0.57%
Frais de dossier	offert	offert
Echéances en euros	11896.4	10229.3

Coût total des intérêts	1378.38	1605.07
-------------------------	---------	---------

CAISSE D'EPARGNE		
Montant du prêt en Euros	700000	70000
Durée des années	6	7
Echéances/an	1	1
Nombre d'échéances	6	7
Taux client	0.5%	0.5%
Frais de dossier	140	140
Echéances en euros	11871.68	10201
Coût total des intérêts	1230.09	1406.98

Le conseil municipal opte pour le prêt proposé par la Caisse d'Epargne en 6 ans. Il pourra être revu à la baisse si des subventions supplémentaires nous sont attribuées.

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'emprunt de 70000 € sur 6 ans à la CAISSE D'EPARGNE.

21) Projet aménagement chemin rue FERDINAND LEDOUX

Les époux RENAUD/CROISON au vu de leurs âges et difficultés pour entretenir leur terrain souhaitent vendre une partie arrière de celui-ci. Pour ce faire, il est nécessaire de créer une entrée qui donne sur un chemin en bout de la rue Ferdinand LEDOUX et appartenant à monsieur GRISON.

Comme il est nécessaire d'amener les différents réseaux, la commune devrait acquérir ce morceau de terrain, ce qui permettra de faire l'opération globale : assainissement, téléphone, électricité et voirie.

L'achat du terrain par la commune, le coût des travaux serait pris en totalité par les époux RENAUD/CROISON.

Les demandes d'offres sont à réaliser et l'ensemble des coûts vous seront présentés lors d'une prochaine réunion sachant que l'opération si vous l'acceptez, demandera un délai assez important.

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à recevoir toutes les offres de prix correspondants à l'achat de terrain, les frais de géomètre et de notaire, des réseaux divers afin de connaître le montant de l'opération.

22) Indemnités des percepteurs 2019

L'indemnité de conseil pour l'année 2019 sera partagée entre deux personnes : le nouveau percepteur en la personne de monsieur MAUGERARD et de monsieur THIERUS ayant fait l'intérim depuis le départ de monsieur SAUVAGE. Par rapport à la réelle aide apportée à notre commune, monsieur le Maire propose de verser les indemnités proposées à hauteur de 100%.

	Nombre de jours	Mr THIERUS	Mr MAUGERARD
Total indemnités de gestion 433.65			
	90	108.41	
	270		325.24
Total indemnité de budget 60.98		30.49	30.49
Montant total		138.90	355.73

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le montant des indemnités à verser à M. le Trésorier.

23) Questions diverses

Demande a été faite en début de réunion pour ajouter le vote du poste d'adjoint administratif et le conseil municipal à l'unanimité a accepté.

11.1 Poste d'Adjoint administratif 2ème classe

Monsieur le Maire présente la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif pour tenir l'Agence Postale Communale ainsi qu'un complément possible sur l'administration de la Mairie. Le contrat pourra être fait sur

35 heures ou en temps partiel limité aux horaires d'ouverture de l'APC. Les horaires préconisés serait une ouverture les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi en matinée et peut être un après-midi dans ces journées pour une durée de 25 heures. Il est bien entendu que le modèle n'est pas fixé et qu'il conviendra dans une autre réunion mais aussi en écoutant les usagers de trouver le meilleur compromis.

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'ouverture du poste d'adjoint administratif 2ème classe.

11.2 Travaux Mairie

Des modifications aux prestations de base sont déjà détectées. En effet, suite aux travaux de démolitions et à l'implantation des cheminées dans le passage sortie ascenseur, il est nécessaire de recréer un poteau support d'une poutre supérieure. De plus notre chaudière ne pouvant pas souffler les fumées dans plus de trois coudes, il faut remplacer celle-ci. Cela se traduit par une plus-value de 13000.00 euros environ. Un avantage tout de même car c'est une chaudière à condensation donc à consommation moindre.

Vie Pratique

Respect du voisinage

Une bonne qualité de vie passe aussi par de bonnes relations avec son voisinage au quotidien et un certain sens du civisme. Vivre en bonne intelligence et respecter son environnement ne demandent à chacun que peu d'efforts.

Le bruit : non-respect du voisinage le soir

Nous arrivons dans les plus longues journées de l'année. C'est l'occasion de se retrouver autour d'un barbecue, de parler, d'écouter de la musique, ... Ce sont des moments agréables, mais n'oubliez pas qu'autour de vous, vous avez des voisins qui eux, souhaitent dormir, car le lendemain ils travaillent, ou ont besoin de repos. Pensez-y, ayez un comportement citoyen.

Un tapage diurne ou nocturne devient répréhensible lorsqu'il est répétitif. Chacun appréciera donc ce respect des uns des autres.

Réglementation sur le bruit la journée

Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Cette réglementation fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral du 18/06/2009.

Respect des règles pour les containers du SICOMAR

La règle est stricte, la sortie des containers doit se faire la veille des ramassages. Aucun déchet ne peut être à côté du container. Les containers ne peuvent rester sur les trottoirs et doivent être rentrés.

Règles de jardinage

Des haies des particuliers dans les lotissements envahissent les chemins ou passent les différents réseaux, il convient aux propriétaires de les tailler. Les dépôts de pelouses, de tas de sables, de tas de bois déposés dans les chemins de la commune ne sont pas autorisés. Le nettoyage de limite de propriétés est à la charge du propriétaire.

Tout brûlage est strictement interdit : les déchets ménagers ne doivent pas être brûlés mais valorisés par compostage ou transportés en déchèterie.

Tous ensemble, entretenons et embellissons notre commune !

Forte augmentation des erreurs au centre de tri, une quantité inquiétante...

L'ensemble des collectes sélectives du territoire sont dirigées vers le centre de tri départemental des déchets situé à Charleville-Mézières. Ce sont plus de 16 000 tonnes de déchets, triés par les ardennais dans les sacs, bacs et conteneurs de tri qui sont réceptionnées chaque année.

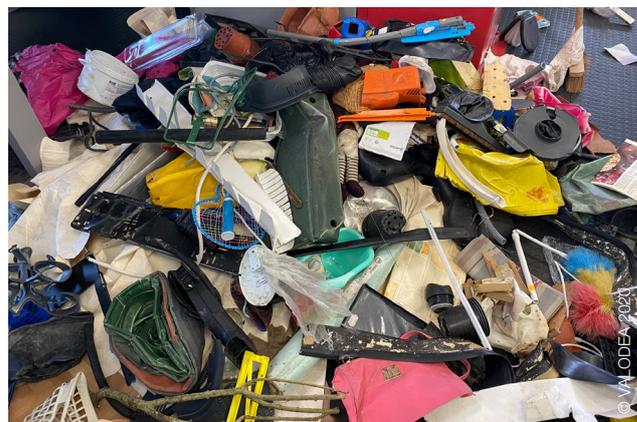


Quelle est la mission du centre de tri ?

Séparer les emballages triés en fonction de leurs matières afin de les expédier dans les filières de recyclages adaptées et ainsi, donner une seconde vie à nos emballages.

Cette mission est réalisée dans un premier temps de façon mécanique grâce à de nombreux outils (trommel, électro-aimant, trieuses optiques, bouche d'aspiration...) puis dans un second temps, le tri est affiné manuellement par les 18 trieurs présents en cabine.

C'est quoi le refus de tri ?



En plus de séparer les différents matériaux valorisables, **les trieurs doivent faire face et extraire les erreurs de tri**, également appelées refus de tri. Ces déchets sont donc manipulés quotidiennement par des hommes et des femmes et ce quelque soit leur nature.

En 2016, les Ardennais ont eu l'opportunité de voir leurs consignes de tri évoluer puisque désormais, tous les emballages se trient ! Or, bien que cette consigne simplifie le geste de tri, nous constatons une **hausse importante des refus de tri**. En effet, **sur les 51 kg/hab/an de déchets collectés, 11,5 kg/hab/an ne sont pas valorisés et sont donc enfouis. C'est 3kg/hab/an de plus qu'en 2017.**

Parmi ces refus de tri qui **ne sont pas des emballages**, nous retrouvons divers objets : *tuyaux d'arrosage, vêtements, piscines, bâches, jouets, appareils électriques et électroniques, pièces automobiles, bois, restes alimentaires, couches culottes, masques, seringues...* Ces objets en fin de vie ont pourtant, pour la plupart d'entre eux, **des filières dédiées** (déchèteries, bornes à textile, composteurs, retour en magasin ou en pharmacie, ...). Ils ne doivent donc **pas être jetés dans les sacs, bacs et conteneurs de tri** car une fois réceptionnés au centre de tri, ils traversent l'ensemble des installations et outils et terminent leur course entre les mains des trieurs, ce qui n'est pas sans conséquences.

Quelles sont les conséquences de ces nombreuses erreurs ?

- ▶ Certaines erreurs (restes alimentaires, huiles...) **salissent les emballages bien triés ce qui nous empêche de les valoriser et augmente encore le taux de refus**. Cela engendre des **pertes financières** auprès des filières de reprise.
- ▶ Les grosses erreurs (bâches, grands cartons, planches de bois...) conduisent à des **blocages sur la chaîne** ce qui conduit à des **arrêts de chaîne** et par conséquent à des **surcoûts**.
- ▶ Certains objets **abîment le matériel, perforent les tapis, bloquent les engrenages et nous impose de réparer la chaîne de tri** ce qui engendre également des **dépenses supplémentaires** (arrêts de chaîne, maintenance, remplacement des pièces...).
- ▶ L'augmentation des erreurs de tri **dégradent les conditions de travail déjà difficiles** des trieurs qui doivent retirer en cabine beaucoup trop de déchets encombrants, souillés, malodorants ou potentiellement contaminés.
- ▶ Certains déchets comme le verre ou les déchets d'activité de soin à risques infectieux peuvent **blesser les ripeurs et les trieurs ce qui n'est pas acceptable**.

Le tri des déchets ménagers est un **service public, financé par les collectivités et donc par les administrés**. Il nous faut préserver ce service public et mettre tout en œuvre pour qu'il permette de **valoriser au mieux les emballages produits, triés et collectés** sur l'ensemble de notre territoire et ainsi **maîtriser au mieux les coûts liés à la gestion des déchets**.

Nous vous rappelons que le centre de tri traite uniquement les emballages et les papiers alors agissons ensemble, jetons moins et trions mieux !



Pour plus d'infos sur le centre de tri, visitez le virtuellement sur valodea.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

0800 10 10 82 (gratuit)

SICOMAR
de Château-Porcien



Plus d'infos dans le guide de l'Ademe
« Que faire de ses déchets ? »
sur ademe.fr